

CONDITIONS GENERALES DE VENTES – Domaine du Château de Villiers-le-Mahieu

Les documents contractuels applicables entre les parties comprennent les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que le Contrat de Réservation. Ces documents contractuels sont ci-après collectivement désignés « le Contrat ».

Les termes « Le Client » désignent le cocontractant du Château de Villiers-le-Mahieu tel qu'identifié dans le Contrat de Réservation, agissant directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire.

Les termes « Château de Villiers-le-Mahieu » désignent Château de Villiers-le-Mahieu 78 770 VILLIERS-LE-MAHIEU, société à actions simplifiée immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 80B610.

• RESERVATION

Les Obligations du Château de Villiers-le-Mahieu ne prennent effet qu'à réception par ce dernier du Contrat de Réservation et des présentes Conditions Générales de Vente, dûment datés, paraphés et signés par le Client et après versement du (ou des) arrhes à la (ou aux) date(s) convenues. (le règlement d'arrhes ne peut se faire en carte AMERICAN EXPRESS)

En aucun cas le client ne pourra se prévaloir du non versement des arrhes ou du non respect des formalités visées ci dessus pour se soustraire à ses obligations Contractuelles telles qu'elles résultent du Contrat.

• MODIFICATION DE LA PRESTATION CONTRACTUELLE

Toute modification du Contrat ne pourra résulter que d'une demande écrite émanant du Client acceptée sous la même forme par le Château de Villiers-le-Mahieu. Cependant le Château de Villiers-le-Mahieu se réserve le droit de modifier l'attribution initiale des salles nécessaires à l'organisation et au déroulement de la manifestation, sous réserve que les nouveaux espaces attribués correspondent aux besoins du Client. Le Château de Villiers-le-Mahieu informera le Client, le cas échéant des éventuels changements.

• ANNULATIONS

ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE DE L'EVENEMENT PAR LE CLIENT

Toute annulation, totale ou partielle, doit être exprimée par écrit (e-mail ou télécopie et courrier). Les frais d'annulations seront facturés en dédit comme suit sur la base du montant global TTC du Contrat. Le montant des arrhes perçues restera acquis.

Entre la signature	et	60 jours avant l'arrivée	:	Facturation à 50 % du montant total.
Entre 60	et	15 jours avant l'arrivée	:	Facturation à 70 % du montant total.
Entre 15	et	7 jours avant l'arrivée	:	Facturation à 90 % du montant total.
Après 7 jours			:	Facturation à 100 % du montant total.

ANNULATION ET REPORT DE L'EVENEMENT PAR LE CLIENT

Toute annulation avec report doit être exprimée par écrit (e-mail ou télécopie et courrier). Les frais d'annulations seront facturés en dédit comme suit sur la base du montant global TTC du Contrat. Le montant des arrhes perçues restera acquis.

Entre la signature	et	60 jours avant l'arrivée	:	Pas de frais d'annulation si report dans les 6 mois Facturation à 50% du montant total si report au-delà des 6 mois
Entre 60	et	30 jours avant l'arrivée	:	Facturation à 30 % du montant total si report dans les 3 mois Facturation à 50% du montant total si report dans les 6 mois Facturation à 70% du montant total si report au-delà des 6 mois
Entre 30	et	15 jours avant l'arrivée	:	Facturation à 50 % du montant total si report dans le mois Facturation à 70% du montant total si report au-delà du mois
Entre 15	et	7 jours avant l'arrivée	:	Facturation à 50 % du montant total si report dans le mois Facturation à 90% du montant total si report au-delà du mois
Après 7 jours			:	Facturation à 70 % du montant total si report dans le mois Facturation à 100% du montant total si report au-delà du mois

ANNULATION PAR LE CHATEAU DE VILLIERS-LE-MAHIEU

Le Château de Villiers-le-Mahieu pourra à tout moment, automatiquement et sans formalité, suspendre le Contrat dans les hypothèses suivantes :

- Violation du Client de l'une des quelconque des clauses du Contrat.
- Liquidation judiciaire ou déconfiture du Client.
- Manifestation susceptible de porter préjudice à l'image ou à la réputation du Château de Villiers-le-Mahieu.

Il pourra également, dans les mêmes hypothèses, résilier automatiquement le présent Contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation du Contrat du fait d'une faute du Client, ce dernier sera redevable, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels pourrait prétendre le Château de Villiers-le-Mahieu, de l'intégralité des sommes dues en application du Contrat.

• **REGLEMENT INTERIEUR**

Les prestations sont exclusivement fournies par Le Château de Villiers-le-Mahieu et il est interdit d'apporter quelques produits que ce soit de l'extérieur, sans l'accord préalable et écrit du Château de Villiers-le-Mahieu.

Pour les spectacles et programmes musicaux à organiser et à produire pour la manifestation, le Client est seul responsable de toute demande d'autorisation et / ou de déclaration auprès de la SACEM. Le Client garantit Le Château de Villiers-le-Mahieu contre toute réclamation à ce titre. Pour tout séminaire résidentiel, la liste des participants devra être communiquée au Château de Villiers-le-Mahieu au minimum 7 jours avant la date d'arrivée. Le Client devra impérativement demander l'autorisation au Château de Villiers-le-Mahieu pour toute utilisation de son image, logos et photos et plus généralement de tous les signes distinctifs qui lui sont attachés.

• **INSTALLATION ET DECORATION**

Tout projet concernant la décoration du ou des salons devra être soumis au Château de Villiers-le-Mahieu pour approbation. Le Client s'engage à remettre en état original et à ses frais tout ou partie des installations techniques ou éléments décoratifs qui auraient été modifiés à l'occasion des ses activités.

• **MODALITE DE PAIEMENT / FACTURATION**

Au plus tard 7 jours avant la date de la manifestation, Le Client doit faire parvenir le détail de prise en charge de la facturation, ainsi qu'une modification éventuelle de l'adresse de facturation. Le Château de Villiers-le-Mahieu se réserve le droit de facturer tous coûts additionnels engendrés par une demande particulière ou circonstances particulières ou dégradation particulière constatée après le départ du Client. Le règlement final sera effectué à réception de la facture. Une facturation complémentaire pourra être adressée ultérieurement à la première en cas d'oubli de facturation de la part du Château de Villiers-le-Mahieu ou dans l'attente de confirmation du montant en question. (le règlement du solde ne peut se faire en carte AMERICAN EXPRESS) Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité, d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. (loi Sapin)

• **RESPONSABILITÉ**

Chacune des parties sera responsable envers l'autre selon les règles du droit commun et indemniser cette autre partie pour tout dommage de quelque nature qu'il soit. Le Client est responsable des préjudices causés par les participants. Aucune des parties n'est responsable des dommages qui résulteraient du fait de l'autre partie ou d'un cas de force majeure. Le Château de Villiers-le-Mahieu se réserve le droit d'intervenir et d'interdire l'accès à ses locaux, aux personnes dont le comportement pourrait porter préjudice à l'établissement. Le Château de Villiers-le-Mahieu se réserve le droit de modifier tout ou partie des programmes en cas d'événements de force majeure ou indépendants de sa volonté. Le Château de Villiers-le-Mahieu décline toute responsabilité concernant les biens, matériels et effets personnels laissés dans les salons de réunions.

• **DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE**

Le Contrat est soumis au droit français. En cas de litige, le tribunal de commerce de Versailles sera exclusivement compétent.

• **REFERENCES BANCAIRES**

Bank:	BNP Paribas										
Account currency:	EUR (EURO)										
Account type:	Compte chèque										
IBAN(1):	FR76 3000 4020 8900 0101 3170 676										
BIC(2):	BNPAFRPPXXX										
RIB(3):	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Bank code</th> <th>Dom. code</th> <th>Account number</th> <th>RIB key</th> <th>Domiciliation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>30004</td> <td>02089</td> <td>00010131706</td> <td>76</td> <td>CENTRE D'AFFAIRES IDF-CENTRE AFF</td> </tr> </tbody> </table>	Bank code	Dom. code	Account number	RIB key	Domiciliation	30004	02089	00010131706	76	CENTRE D'AFFAIRES IDF-CENTRE AFF
Bank code	Dom. code	Account number	RIB key	Domiciliation							
30004	02089	00010131706	76	CENTRE D'AFFAIRES IDF-CENTRE AFF							

Siret : 319 225 785 00017 - APE : 5510Z - RC Versailles : 80 B 610 - TVA Intracommunautaire : FR 533 192 257 85